

# Compte rendu de la CAP des chefs de travaux d'art du 24 novembre 2008

Toute petite CAP, seuls 4 points étaient à l'ordre du jour, dont certains ne soulevaient pas de commentaire.

## 1. Procès verbal de la CAP du 12 juin 2008

Approuvé à l'unanimité.

## 2. Titularisations

9 personnes étaient en attente de titularisation avec, pour toutes, des avis favorables, les 9 sont donc titularisées.

Nous demandons des nouvelles de deux personnes toujours sur la liste d'attente d'un précédent concours de CTA (liste valable pour encore 6 mois).

Les représentants de l'administration partagent avec nous l'espoir de voir ces agents nommés avant le mois de juin 2009.

## 3. Demandes de mutation

Trois postes étaient à pouvoir :

- Responsable de l'atelier photographique aux Archives Nationales.
- Chef de l'atelier de restauration à la bibliothèque nationale de France.
- Adjoint au chef du service des travaux muséographiques au musée du Louvre.

Deux candidats ont fait une demande pour le poste d'adjoint au chef du service des travaux muséographiques au musée du Louvre.

Ce service est aujourd'hui en attente d'un nouveau chef de service probablement nommé en décembre, il recevra alors les candidats pour donner son avis. Cette demande de mutation sera donc de nouveau à l'ordre du jour à la prochaine CAP.

A propos du poste de chef de l'atelier de restauration à la bibliothèque nationale de France, il "a été pourvu" en interne, le président de la CAP regrette que, dans ce cas, les établissements n'en informent pas les représentants de la CAP.

Cet avis de vacance a été émis en externe et en interne à l'établissement public BNF. Des postulants en interne se sont fait connaître et une personne, à notre connaissance a été retenue. Affaire à suivre donc....

Aucun candidat déclaré à notre connaissance, ni à celle de l'administration, pour le poste de responsable de l'atelier photographie des Archives Nationales. C'est un service important et stratégique pour les Archives Nationales, nous exprimons notre inquiétude sur la pérennité de ce service et faisons le vœu de le voir fonctionner avec du personnel fonctionnaire d'Etat.

A la précédente CAP, le président avait expliqué " *qu'il est précisé sur les avis de vacances de transmettre sa candidature à la fois à sa hiérarchie et à l'administration générale bureau A4, et qu'un agent peut toujours postuler même si le délai de dépôt des demandes est passé* "

Même si notre corps n'est pas très grand, moins de 100, nous rappelons qu'il appartient aussi aux

postulants de faire une copie de leur demande à la DAG, afin que les demandes soient examinées en CAP, et que l'on puisse examiner et défendre efficacement les dossiers.

#### **4. Réductions d'ancienneté au titre de l'année 2007**

La situation du corps des chefs de travaux d'art au 31/12/07 est la suivante :

91 agents bénéficient d'un entretien professionnel (hors stagiaires, agents dont le temps de présence est inférieur à 3 mois, agents en disponibilité, en congé parental...)

4 agents ont atteint le dernier échelon de leur grade.

2 agents pour laquelle la réduction d'ancienneté n'est pas demandée.

Reste 85 ayant droits.

De plus, 3 agents sont partis ou sur le point de partir à la retraite, le bénéfice d'une réduction d'ancienneté serait sans incidence sur leur carrière. (pas d'avancement possible avant la date d'effet de leur départ)

Reste donc 82 agents alors que nous disposons de 80, 1 mois de réduction à répartir.

Dans la mesure où il y a plus d'agents que de mois de réduction, M. le Président propose, pour cette CAP, de ne pas octroyer de réduction d'ancienneté aux agents détachés qui, selon lui, devraient obtenir une réduction d'ancienneté dans leur corps d'affectation.

C'est le cas pour un agent, mais pas pour les autres personnes en position de détachement.

Pour notre part, nous partons du principe qu'il devrait y avoir au moins autant de mois de bonification que d'ayants droits.

Nous votons donc contre la proposition globale de l'administration. En raison de ce vote partagé, une demande d'arbitrage est engagée auprès de la ministre.

#### **Questions diverses :**

En préambule, M. le Président exprime sa satisfaction devant le retour de 100% des fiches d'évaluation des agents du corps des chefs de travaux d'art.

Nous demandons si des ouvertures de postes sont prévues en 2009, l'administration répond que seulement "quelques postes" sont à prévoir. En attente de confirmation, nous serons extrêmement vigilants sur les ouvertures de postes.

Nous demandons des informations sur les "tours extérieurs", l'administration répond qu'il y a trop peu de poste pourvus (il y en a 2, il en faudrait au moins 4), que ce dossier sera reporté à la prochaine CAP. Nous rappelons au président que les tours extérieurs sont nécessaires pour faire vivre un corps, et que l'ouverture de concours est indispensable.

Enfin, nous avons posé la question de l'évolution du corps de chef de travaux d'art, la même réponse que les autres fois, à savoir aucune évolution n'est envisageable pour le moment.

Pour clôturer cette réunion, nous nous inquiétons des effets de la RGPP qui a une incidence directe sur la pérennité de nos missions. Vous pouvez contacter vos élus en CAP, pour plus de renseignements :

<b>CHEFS DES TRAVAUX D'ART</b>	
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANT(e)S</b>
Denis BUISSON, école archi Paris Belleville ☎01.53.38.50.32	Damien LUCAS, Manufacture de Sèvres ..01.49.26.22.37
Aline CYMBLER, musée du Louvre ..01.40.20.56.14	Marie Christine DANIEL, Biblio Sorbonne ..01.40.46.30.63